

Macot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal

14 janvier 2013



Inauguration du front de neige de Plagne Centre et du nouveau télé-siège débrayable 6 places du bécoin le 19 janvier dernier, en présence de monsieur Richard Broche, maire de Macot la Plagne, de monsieur Jean François Blas, président de la SAP (société d'aménagement de la Plagne) et directeur des opérations de montagne de la CDA (compagnie des alpes), de monsieur Jérôme Grellet, directeur général de la SAP, de monsieur Auguste Picollet, conseiller général du canton d'Aime et des constructeurs Leitner et Poma.

Présents : M. Richard BROCHE, maire, M. Joël OUGIER SIMONIN, 1er adjoint, Mme Sylvie MAITRE, 2e adjointe, MM Robert ASTIER, 3e adjoint, André BROCHE, 4e adjoint, Bernard AUBONNET, 5e adjoint

Mme Ginette CRÉTIER, conseillère municipale,

MM. David ALLEMOZ, Laurent BOCH, Michel BORLET, Yves BRIANÇON, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

Excusé : M. René ALLAMAND, conseiller municipal (pouvoir à M. André BROCHE),
Monsieur Jean Marie GERMAIN est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 03 décembre 2012. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Affaires générales

1. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRACIEUSE DE TERRAIN AVEC LA COPROPRIÉTÉ DES CHARMETTES POUR UN ARRÊT NAVETTE

Monsieur le maire rappelle la mise en place d'une navette reliant Les Charmettes à Plagne Centre et Plagne Aime 2000 depuis de le début de la saison hivernale 2012/2013

Dans ce cadre, un arrêt de l'autobus est prévu au niveau de la résidence les Charmettes sur le plateau haut de la résidence. La copropriété de cette résidence a donné son accord, sous réserve que la commune prenne en charge le déneigement de cet espace et la signalisation adéquate. Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet de convention.

Monsieur Robert ASTIER s'interroge sur la propriété des rondinots mis en place pour matérialiser la zone. Monsieur le maire indique que ces derniers ont été installés par la commune pour matérialiser l'arrêt navette. Monsieur Robert ASTIER demande d'être vigilant à la fin de la saison et de bien récupérer ce matériel.

Le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition gracieuse de terrain avec la copropriété des Charmettes pour un arrêt navette dans les conditions énoncées dans la convention. (Votants : 19, pour : 19)

2. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE INFORMATIQUE DU GROUPE SCOLAIRE ALBERT PERRIERE

Monsieur Paul BROCHE ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Madame Sylvie MAITRE présente la demande de madame Marie Rose ELICEGUI, présidente du club des aînés ruraux «le temps de vivre» pour l'utilisation de la salle informatique du groupe scolaire Albert PERRIÈRE. Madame Sylvie MAITRE indique que la direction du groupe scolaire a donné son accord pour l'utilisation de cette salle et présente ainsi la convention tripartite à passer avec les parties concernées.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention d'occupation privative du domaine public concernant l'utilisation de la salle informatique du groupe scolaire Albert PERRIÈRE par l'association « le temps de vivre » pour une durée allant du 15 janvier 2013 au 31 décembre 2015. (Votants : 18, pour : 18)

3. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES ÉCOLES DE SKI

Monsieur Michel BORLET et André BROCHE (+ pouvoir monsieur René ALLAMAND), ne prenant pas part au vote, quittent la salle.

Monsieur le maire rappelle qu'un partenariat a été instauré entre la commune, le syndicat intercommunal de la Grande Plagne et les différentes organisations de moniteurs de ski, et en présence de la société d'aménagement de La plagne, dans le but entre autres de les faire intervenir dans des missions d'intérêt général : animation (ski show, descente aux flambeaux et tenue uniforme ayant un impact visuel fort), intervention lors des missions de secours, participation gratuite à l'encadrement des écoles des communes supports de la station pendant leur temps scolaire.

Le conseil municipal valide les projets de convention de partenariats entre la commune, le Sigg et les écoles de ski suivantes : El Pro, ESF Belle Plagne, ESF Bellecôte, ESF Plagne 1800, ESF Plagne Centre, ESF Plagne Soleil, ESF Plagnes Villages, Oxygène Belle Plagne, Oxygène Plagne Centre. (Votants :16, pour : 16)

4. SAEM PLAGNE RÉNOV' : VALIDATION DE DEUX CONTRATS DE SUBVENTION À LA RÉNOVATION DES APPARTEMENTS EN STATION

Monsieur Bernard AUBONNET informe les membres présents qu'il convient de procéder au versement des subventions pour deux dossiers de rénovation achevés :

- Monsieur Jean François DURBIANOT – rénovation appt n°3 Onyx à Belle Plagne : aide de 4 345.00 € (soit 2 172,50 € pour la SAP et 2 172,50 € pour la commune) pour 21 724,70 € TTC de travaux.
- Madame Perrine JOLY - rénovation appt n° 542 Béryl à Belle Plagne : aide de 2 998,50 euros (soit 1 499,25 euros pour la SAP et 1 499,25 euros pour la commune) pour 14 992,99 euros TTC de travaux.

Le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour les dossiers de rénovation achevés. (Votants : 19, pour : 19)

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011 DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SAVOIE (SDES)

Monsieur le maire présente le rapport annuel d'activités 2011 du syndicat départemental d'énergie de la Savoie et demande au conseil municipal de le valider.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel d'activités 2011 du Syndicat départemental d'énergie de la Savoie (Sdes). (Votants : 19, pour : 19)

6. MAINTIEN DU 1^{ER} ADJOINT DANS SES FONCTIONS

Monsieur le maire rappelle que des dissensions nombreuses et extériorisées sont apparues avec monsieur Joël Ougier Simonin, premier adjoint et que ces désaccords portent sur des sujets importants de la gestion communale. Il ajoute qu'il a décidé de retirer à monsieur Joël OUGIER SIMONIN, premier adjoint, l'ensemble de ses délégations.

Conformément aux dispositions légales, monsieur le maire demande au conseil municipal de voter sur le maintien ou non de monsieur Joël OUGIER SIMONIN dans ses fonctions de premier adjoint. Monsieur le maire souhaite rappeler qu'en cas de défaillance de sa part, il revient au premier adjoint d'assurer son remplacement, ce qui paraît inenvisageable compte tenu des nombreuses dissensions qui existent entre eux sur des sujets importants de la gestion communale.

Monsieur le maire propose ainsi de voter à bulletin secret.

Suite au 1^{er} vote, le décompte des voix est le suivant :

Pour le maintien du 1^{er} adjoint dans ses fonctions : 8

Contre le maintien du 1^{er} adjoint dans ses fonctions : 8

Blanc/nul : 3

Suite au 2^{ème} vote, le décompte est le suivant :

Pour le maintien du 1^{er} adjoint dans ses fonctions : 8

Contre le maintien du 1^{er} adjoint dans ses fonctions : 8

Blanc/nul : 3

Suite au 3^{ème} vote, le décompte est le suivant :

Pour le maintien du 1^{er} adjoint dans ses fonctions : 8

Contre le maintien du 1^{er} adjoint dans ses fonctions : 10

Blanc/nul : 1

Suite à cette décision, monsieur le maire explique que le conseil municipal devra se positionner, lors du prochain conseil, sur la désignation ou non d'un nouvel adjoint pour le reste du mandat.

Le conseil municipal décide de ne pas maintenir monsieur le 1^{er} adjoint dans ses fonctions. (Votants : 19, pour : 10, contre : 8, abstention : 1)

Addendum : Suite à une lecture du projet de compte rendu du conseil municipal, monsieur Joël Ougier Simonin a souhaité que figure dans le présent compte-rendu la mention de son opposition ferme à plusieurs projets menés par la commune. Il a également souhaité que le compte-rendu fasse mention du recours qu'il a introduit auprès du tribunal administratif de Grenoble contre la délibération approuvant la modification des statuts du Syndicat intercommunal de la Grande Plagne.

Finances

1. PROCÉDURE DE MISE EN DÉBET

Monsieur le maire rappelle que les locaux de la salle omnisports ont fait l'objet d'un cambriolage au mois d'avril 2012. Au cours duquel, 61,50 euros ont été dérobés.

Ces produits sont placés sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes «cantine». Monsieur le maire propose de décharger le régisseur du remboursement de cette somme, considérant qu'il n'est pas responsable de ce vol. En conséquence, monsieur le maire demande au conseil municipal la remise gracieuse de ce débet pour cas de force majeure.

Le conseil municipal accepte la remise gracieuse de ce débet pour cas de force majeure. (Votants : 19, pour : 19)

Marchés publics

1. AVENANTS - GESTION ET EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENTS

Monsieur Bernard AUBONNET indique que la gestion des stationnements, l'exploitation des parkings en ouvrage et sur voirie (lot 1), et la maintenance et l'entretien des équipements de contrôle d'accès et de paiement (lot 2) ont été attribués à la société SAGS pour la saison hivernale 2012/2013.

Au démarrage de la prestation, un nouvel équipement (parking aérien P2 et son contrôle d'accès à Plagne Bellecôte) a été ajouté au marché. Il convient d'approuver, par avenants, ces prestations supplémentaires :

- le montant de l'avenant n°1 du lot 1 s'élève à 12 763,00 euros HT, portant le nouveau montant à 58 358,00 euros HT (soit 28% d'augmentation)

- le montant de l'avenant n°1 du lot 2 s'élève à 2 000 euros HT, portant le nouveau montant du lot 2 à 7 500 euros HT (soit 36,6% d'augmentation).

Monsieur Nicolas BRIANÇON MARJOLLET demande si l'accès au parking P2 fonctionne correctement.

Monsieur Bernard AUBONNET explique qu'il y a des difficultés au niveau des bornes d'accès sur l'ensemble des parkings P0, P1, P2 et que la SAP a justement rédigé un courrier de mise en demeure à la SAGS de régler ces dysfonctionnements rapidement. Il tient quand même à préciser que l'équipement du contrôle d'accès du parking du Boulevard fonctionne très bien.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer les avenants au marché «gestion, exploitation et maintenance des parcs de stationnements sur différents sites de La Plagne (lots 1 et 2). (Votants : 19, pour : 18, abstention : 1 - Joël Ougier Simonin)

2. AVENANTS - ENTRETIEN ET CURAGE DES CANALISATIONS

Dans le cadre du marché «entretien et curage des canalisations» attribué à l'entreprise SCAVI, monsieur Robert ASTIER informe qu'un passage supplémentaire de nettoyage est nécessaire sur le séparateur d'hydrocarbures de la Grangette.

Il convient donc d'approuver, par avenant, cette prestation supplémentaire d'un montant de 770,00 euros HT, portant le montant du marché à 5 215,00 euros HT (soit 17,3% d'augmentation)

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant n°1 au marché «entretien, nettoyage et curage des canalisations». (Votants : 19, pour : 19)

3. AVENANTS - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE MACOT LA PLAGNE - LOT 1 - GROS OEUVRE

Dans le cadre du lot 1 «gros oeuvre» attribué à la société EBTP de Tarentaise, monsieur Robert ASTIER explique que la commune leur a demandé de reprendre le crépissage des poteaux béton en façade sud (non prévu au marché) ainsi que la reprise du jambage du sous sol afin de renforcer le linteau. Ces prestations supplémentaires ont un coût de 1 766,21 euros HT, portant le montant du lot 1 à 25 100,61 euros HT (soit 7,5% d'augmentation).

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant n°1 au marché «rénovation énergétique de l'école primaire de Macot La Plagne - lot 1 - gros oeuvre». (votants : 19, pour : 19)

4. AVENANTS - RÉNOVATION DES GALERIES DE PLAGNE CENTRE

Monsieur Richard BROCHE, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur André BROCHE présente les avenants concernant des travaux supplémentaires dans le cadre du marché de travaux «rénovation des galeries de Plagne Centre»

- lot 3 - Gros oeuvre (Ets Construction savoyarde) - avenant n°7 - plus value : + 3 000 euros HT. Le nouveau montant du lot 3 s'élève donc à 781 264,09 € HT. Les travaux supplémentaires concernent : accès galerie Orée des pistes/mercure - ajout d'un coffret électrique entraînant la reprise de la rampe handicapée.

- lot 4 - Etanchéité (ets Batiétanche) - avenant n°3 - plus value : + 2 870 euros HT. Le nouveau montant du lot 4 s'élève donc à 130 665,34 euros HT. Les travaux supplémentaires concernent : Dans la partie enterrée de la galerie mercure -everest, ajout d'étanchéité afin d'éviter d'autres interventions car l'accès est assez difficile

- lot 8 - menuiseries extérieures (Ets Gal) - avenant n°7 - plus value : + 5 043,91 euros HT. Le nouveau montant s'élève donc à 91 579,32 euros HT. les travaux supplémentaires concernent la modification des portes extérieures décidée lors de la phase 1 en concertation avec l'Union syndicale de Plagne Centre.

- lot 9 - menuiseries intérieures (Ets Susicillon) avenant n°6 en plus value : + 452,54 euros HT. Le nouveau montant s'élève ainsi à 681 381,37 euros HT. Les travaux

concernent une trappe supplémentaire pour accéder aux différents réseaux.

- lot 10 - cloisons faux plafonds (Ets Gastini) avenant n°8 en plus value : + 977,26 euros HT. Le nouveau montant du lot 10 s'élève donc à 102 502,48 euros HT. Les travaux supplémentaires concernent les modifications apportées au niveau du secteur de la piscine.

- lot 16 - électricité (entreprise Sogec) avenant n°8 en plus value : + 3 714,32 euros HT. Le nouveau montant du lot 16 s'élève donc à 303 889,80 euros HT. Les travaux supplémentaires concernent l'électrification de la rampe d'accès handicapé au Makalu non prévue au marché.

- lot 17 - plomberie (Ets Daniel Astier) avenant n°5 en plus value : + 2 817,00 euros HT. Le nouveau montant du lot 17 s'élève donc à 116 110,90 euros HT. Les travaux concernent les modifications apportées au niveau du secteur de la piscine.

Monsieur André Broche précise que la commission d'appel d'offres, réunie en séance le 07 janvier 2013, a validé ces avenants.

Monsieur Laurent BOCH souhaiterait connaître l'état des dépenses à ce jour par rapport au budget prévisionnel de ces travaux.

Monsieur André BROCHE n'a pas pu regrouper toutes les informations concernant le budget de la tranche 2 pour le conseil municipal mais indique que ces éléments seront transmis à l'ensemble des élus dès qu'ils parviendront en mairie.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN demande si les avenants concernent bien uniquement les travaux de la partie communale. Monsieur André BROCHE confirme que tous les travaux supplémentaires cités ci-dessus concernent uniquement la partie communale.

Concernant la partie Makalu, monsieur Robert ASTIER souhaiterait avoir la certitude que l'emprise est bien communale.

Monsieur André BROCHE rappelle que la répartition des emprises communales ou privées a été décidée lors de la passation du marché et le conseil municipal l'avait validée. A ce jour, les travaux respectent tout à fait cette répartition.

Monsieur Jean Marie GERMAIN demande si le problème d'étanchéité dans la galerie Mercure a été résolu. Monsieur André BROCHE répond que cette question est pour le moment en attente et sera étudiée en fin de saison lors de la fonte des neiges.

Le conseil municipal autorise monsieur l'adjoint délégué au cadre de vie, environnement et communication à signer les avenants au marché «rénovation des galeries de Plagne Centre» des lots 3, 4, 8, 9, 10, 16 et 17. (votants : 18, pour : 14, abstention : 4 Laurent BOCH, Yves BRIANÇON, Marin VIVET GROS, Joël OUGIER SIMONIN).

Urbanisme

1. ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET JOSETTE RUFFIER DES AIMES

Madame Sylvie MAITRE demande l'accord du conseil municipal pour procéder à l'échange de terrains suivant :

- Cession des parcelles communales Section N n° 2182 et 2184 situées à Plagne 1800 d'une surface respective de 45 m² et 51 m² pour un total de 14 400 euros, En contrepartie des parcelles appartenant à madame Josette RUFFIER DES AIMES :

- Section D n° 432 située à Sangot d'une surface de 770 m² pour un montant de 9240 euros (+ 900 euros d'indemnité d'arbres) et Section F n° 1380 située à Le Plantier d'une surface de 769 m² pour un montant de 384,50 euros (+ 745 euros d'indemnité d'arbres), ce qui fait un montant total de 11 269,50 euros.

Madame Sylvie MAITRE ajoute que cet échange s'effectuera donc avec une soulte de 3 130,50 euros au profit de la commune.

Le conseil municipal accepte l'échange proposé ci-dessus dans les conditions énoncées.
(Votants : 19, pour : 19)

2. ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET NICOLE MARIN

Monsieur Robert ASTIER, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Madame Sylvie MAITRE propose l'échange de terrains suivant avec madame Nicole MARIN :

- Acquisition des parcelles section G n° 602 et 603 à Orgelin d'une surface respective de 579 m² et 181 m² au prix de 1 129,50 euros (compris indemnité d'arbres).

En contrepartie de la parcelle communale :

- Section F n°1380 d'une surface de 769 m² au prix de 1 129, 50 euros (compris indemnité d'arbres).

Le conseil municipal accepte l'échange proposé ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 18, pour : 18)

3. ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET LES CONSORTS BROCHE FRANCIS

Monsieur André BROCHE, ne prenant pas part au vote, quitte la salle. Le pouvoir de monsieur René ALLAMAND n'est donc pas pris en compte.

Madame Sylvie MAITRE rappelle que la commune était intéressée pour acquérir un terrain jouxtant la pépinière de l'association des Vergers de Macot appartenant aux consorts BROCHE Francis, afin d'agrandir cette pépinière.

Elle propose ainsi l'échange suivant :

- Acquisition de la parcelle section D n°803 située au Vénechet d'une surface de 127 m² en contrepartie de la parcelle communale section I n° 1096 située au Darbelay d'une surface de 89 m².

Le conseil municipal approuve l'échange de terrains proposé ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 17, pour : 17)

4. VILLARD DU HAUT - INSTITUTION D'UNE PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RÉSEAUX (PVR)

Ce point concerne la demande d'un propriétaire au Villard du Haut qui souhaiterait rendre constructible son terrain situé en Zone U.

Dans le cadre de cette demande, madame Sylvie MAITRE explique que ERDF demande environ 3 330,54 euros HT pour réaliser les travaux de réseaux.

Afin que cette dépense n'incombe pas à la collectivité, il propose d'instituer une participation pour voirie et réseaux (PVR) fixée à 2,54 € par mètre carré de terrain desservi.

Madame Sylvie MAITRE ajoute que la commune devra peut être envisager d'instaurer la taxe d'aménagement à 5% afin de ne plus avoir à mettre en place une PVR.

Le conseil municipal approuve l'institution d'une PVR au lieu dit Villard du Haut.

(Votants : 19, pour : 19)

5. CONVENTION ERDF POUR SECTEUR «AU» DE PLAN GAGNANT

Madame Sylvie MAITRE rappelle que des secteurs AU (urbanisations futures) avaient été définis à Plan Gagnant lors de l'élaboration du Plan local urbanisme. Dans le cadre de l'étude de faisabilité technique et financière de ce projet, madame Sylvie MAITRE explique qu'il convient d'établir une convention avec ERDF. Le coût financier de cette étude est de 550 euros la demi journée.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer cette convention. (Votants : 19, pour : 19)

6. CONVENTION ERDF POUR SECTEUR «AU» DE SANGOT

Madame Sylvie MAITRE rappelle que des secteurs AU (urbanisations futures) avaient été définis à Sangot lors de l'élaboration du Plan local urbanisme. Dans le cadre de l'étude de faisabilité technique et financière de ce projet, madame Sylvie MAITRE explique qu'il convient d'établir une convention avec ERDF. Le coût financier de cette étude est de 550 euros la demi journée.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer cette convention. (Votants : 19, pour : 19)

7. ACQUISITION LOTS DE COPROPRIÉTÉ LE JANNU

Dans le cadre de la régularisation du règlement de copropriété de l'immeuble le Jannu à Plagne Centre, madame Sylvie MAITRE explique que celle-ci a sollicité la commune pour l'acquisition de certains lots privés empiétant sur les parties communes. En ce sens, madame Sylvie MAITRE propose l'acquisition des lots :

- n° 255 au niveau sous-sol : un local jouxtant les lots n° 221 à 225 et les 241/116 014e des parties communes générales

- n° 256 au niveau sous-sol : un local jouxtant les lots n° 221 à 225 et les 64/116 014e des parties communes générales

- n° 257 au niveau sous-sol : un local jouxtant les lots n° 221 à 225 et les 49/116 014e des parties communes générales situés dans la copropriété de l'immeuble le Jannu à Plagne Centre référencé au cadastre section N n° 401 - 405 - 492 - 593- 594 au prix de 11 668,89 euros. Elle ajoute qu'il convient d'ajouter à ce prix une charge supplémentaire correspondant aux arriérés de charges de copropriétés s'élevant à la somme de 13 460,89 euros.

Le conseil municipal accepte l'acquisition des lots cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour 19)

Questions diverses

Monsieur le maire explique que madame Sylvie MAITRE s'est chargée d'être le rapporteur des points de l'urbanisme suite au retrait de délégation de monsieur Joël OUGIER SIMONIN. Il ajoute que la délégation urbanisme a été confiée en bonne et due forme à madams Sylvie Maitre qui l'a acceptée. Madame Sylvie MAITRE tient à préciser qu'elle ne reçoit aucune indemnité supplémentaire pour cette charge de fonction en plus.

LISTE MAPA

Monsieur le maire présente la liste des marchés publics passés depuis le dernier conseil municipal (cf voir tableau).

Monsieur André BROCHE demande ce que signifie le marché «Etat des lieux de l'ensemble des voies de la commune».

Madame Sylvie MAITRE explique que ce marché a pour but de recenser l'ensemble des voies communales, des chemins ruraux... sur la commune afin de pouvoir appliquer la réglementation adéquate.

Concernant le déneigement du bas de Macot, monsieur Laurent BOCH fait part de la demande du TDL et de la gendarmerie qui souhaiteraient que le parking à côté de l'aire de chaînage soit déneigé dès 7h du matin afin que les voitures puissent s'y garer et laissent l'aire de chaînage disponible. Malgré le marché infructueux concernant le déneigement des Provagnes, monsieur Laurent BOCH pense qu'une solution doit être trouvée pour régler cette question.

Monsieur Yves BRIANÇON suggère de solliciter l'entreprise choisie pour le déneigement de bonnegarde afin qu'elle réalise quelques heures en sus et déneige ainsi les Provagnes.

DÉCHARGE DU CHÂTEAU

Monsieur Jean Luc BROCHE revient sur la décision prise par le bureau maire-adjoint s'agissant de la décharge du château occupée par l'entreprise Boch et souhaiterait en connaître l'explication.

Monsieur le maire rappelle l'historique de ce dossier. La commune avait autorisé cette entreprise à utiliser le site pour une période limitée. Le terme ayant échoué, monsieur le maire indique que le bureau maire-adjoint du 07 janvier 2013 a souhaité demander à l'entreprise Boch de trouver un autre site, l'occupation actuelle étant sans titre. Monsieur Jean Luc Broche fait part de son désaccord et met en évidence le fait que la décharge était très bien entretenue par l'entreprise Boch.

Messieurs Joël Ougier Simonin et Marin Vivet Gros sont également en désaccord avec cette décision.

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS < 90 000 € HT

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA12/32	Etude sur le stationnement sur l'ensemble des sites de La Plagne	ARTER/ALTI-TUDES VRD	41 515,00 €	49 651,94 €
MAPA12/34	Etats des lieux de l'ensemble des voies de la commune	MESURALPES	3 500,00 €	4 186,00 €
MAPA12/36	Déneigement du bas de Macot			
	Lot 2 Bonnegarde du bas et du haut	SAS BOCH ET FRÈRES	MBC MAXI 9 000 €	MBC
	Lot 1 Provagnes ZA des îles	INFRUCTUEUX		

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉ EN 2013

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315012M1033	BERARD JÉRÉMY	Le Frenet	Construction maison d'habitation

Inscription école macot chef lieu

La commune de Macot La Plagne vous informe qu'une classe du groupe scolaire de Macot chef lieu est de nouveau menacée de fermeture.

Nous demandons aux parents ayant des enfants, devant être scolarisés à la rentrée 2013/2014,

de venir s'inscrire le plus rapidement possible en mairie afin de pouvoir maintenir cette classe ouverte.

Papiers nécessaires pour l'inscription de l'enfant : Livret de famille/Justificatif de domicile/Carnet de santé.

RÉUNIONS PUBLIQUES SUR L'ÉLABORATION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS SUR LES COMMUNES DE MACOT LA PLAGNE ET AIME

Par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2012, a été prescrit un plan de prévention des risques miniers sur les communes de Macot-la-Plagne et Aime.

Une étude réalisée par GEODERIS le 29 mars 2012 a mis en évidence les aléas miniers résiduels liés aux anciennes concessions de mines d'anthracite de Lequenay, la Planta, Sangot et Plangnant, Combe Chenalette, Planamont et la concession de plomb argentifère de La Plagne, ainsi que les permis d'exploitation pour anthracite à Macot-la-Plagne.

Ces phénomènes sont susceptibles de compromettre la sécurité des personnes et des biens et il convient donc de mettre en œuvre des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde, en maîtrisant et en réglementant les possibilités d'urbanisation.

Ce PPRM est porteur d'enjeux particulièrement forts et d'impacts directs sur la population, il est important que le public concerné puisse s'approprier son contenu. Dans cet objectif, le processus de concertation comporte des réunions publiques, ouvertes à tout citoyen qui souhaite y participer.

Ces réunions sont des moments privilégiés d'information, d'écoute et d'échange entre participants.

Ainsi, dans le cadre de la concertation nécessaire à l'élaboration de ce PPRM,

une réunion publique se tiendra le lundi 4 mars 2013 à 18 h 30 à la salle des fêtes d'Aime pour la partie du PPRM située en vallée,

et une seconde le mardi 5 mars 2013 à 18 heures 30 à la salle omnisports de La Plagne, pour la partie concernant les stations, y compris la Roche et Crête Côte.

SLALOM DES PROPRIÉTAIRES, DES AMOUREUX ET DES FIDÈLES DE LA PLAGNE

organisé par l'Association des propriétaires de La Plagne (APLP) - ouvert à tous, adultes et enfants.

Gratuit - inscription sur place

Mardi 19 février 2013 - stade du dahu à Belle Plagne

Rendez vous à 13h au pied du stade

Mercredi 27 février 2013 - stade Jean Luc Crétier à Plagne Centre

Rendez vous à 13h au pied du stade

Mercredi 13 mars 2013 - stade Jean Luc Crétier à Plagne Centre

Rendez vous à 13h au pied du stade

Renseignements sur le site aplp.fr.

CONCOURS DE BELOTE

SAMEDI 30 MARS 2013 À PARTIR DE 20H

organisé par le comité des fêtes de Macot La Plagne

Salle polyvalente de Macot chef lieu

20 euros la doublette, inscription sur place

BIBLIOTHÈQUE - SITE DE LA PLAGNE

AH ! L'EAU !

Mardi 26 février à 18h30 à la bibliothèque de La plagne

spectacle conté et musiqué par Isabelle Noël

«Plouf! Plouf! Ce sera toi qui ira chercher l'eau!»

Parce qu'ils sont très pauvres, Lolaba et son frère jumeau Surdil doivent désigner par le «Plouf! Plouf!» rituel, lequel des deux ira à l'école ou sera de corvée d'eau.

Spectacle familial à partir de 5 ans. Durée: 1h00 -

renseignements : 04.79.22.45.38 Gratuit

LE PAYS DE RIEN

Mardi 16 avril à 18h30 à la bibliothèque de La plagne

spectacle de la compagnie le géant de granit

Théâtre à lire - Le pays de rien est un petit bijou de magie en même temps qu'une réflexion sur la vie et le rapport au monde.

Spectacle familial à partir de 5 ans. Durée: 52 min -

renseignements : 04.79.22.45.38 Gratuit

BIBLIOTHÈQUE - SITE DE MACOT CHEF LIEU

renseignements : 04.79.09.73.76

Prochaines Séances «bébés lecteurs» de 10h à 10h 45:

Judi 21 février, judi 21 mars, judi 18 avril et judi 30 mai.

Judi 04 avril, de 9h à 11h

salle sous le groupe scolaire Macot chef lieu

En partenariat avec le relais R_{PAM}, animation autour de l'opération «premières pages : présentation du livre.

Racont'tapis «le rouge Matou» -

Autres animations proposées par Marie du relais R_{PAM}.

EXPOSITION DES OEUVRES DE MARTINE GRESSIER

durant les mois de février et de mars

Venez admirer ces natures mortes remplies de vie et de couleurs.

EXPOSITION SUR LES INSECTES

A partir du 1er mai.

Une exposition de «Savoie-biblio» qui propose un parcours dans le monde des insectes, foisonnant et captivant.

HORAIRES SALLE OMNISPORTS («PIERRE LEROUX»)

A partir du Lundi 17/12/12 au vendredi 26/04/13

Lundi 10h/12h – 15h/21h

Mardi- Mercredi et Jeudi 09h/12h – 15h/21h

Vendredi 09h/12h – 15h/20h

Ouverture à 14h00 en cas d'intempéries

Permanences mairie

Mardi et Vendredi de 09h00 à 12h00

HORAIRES CRÈCHE LES P'TITS BONNETS

Horaires saison hivernale

7jours sur 7 de 8h30 à 18h30

HORAIRES BIBLIOTHÈQUE LA PLAGNE

Horaires saison hivernale à partir du 24 décembre

Lundi/Mardi/jeudi : 15h à 18h30

Vendredi : 9h30-12h30

HORAIRES DÉCHETTERIE LES PRAZ - VALEZAN

Horaires saison hivernale à partir du 24 décembre 2012 jusqu'au 18 mars 2013

Lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi : 13h30 à 17h30

Samedi : fermée

INFORMATIONS : 04 79 55 40 27

ATTENTION - Suppression de l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs

A partir du 1er janvier 2013, les autorisations de sortie de territoire pour les mineurs sont supprimées.

La circulaire n° INTD1237286C du 20 novembre 2012 indique qu'un mineur français pourra franchir les frontières sans autorisation de sortie du territoire muni :

- DE SON SEUL PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ OU

- DE SA SEULE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ S'IL SE DÉPLACE AU SEIN DE L'ESPACE SCHENGEN ET LE L'UNION EUROPÉENNE. La carte nationale d'identité suffit également pour certains pays acceptant ce titre comme document de voyage (liste de ces pays consultable sur www.diplomatie.gouv.fr rubrique «conseils aux voyageurs»).

A compter du 1er janvier 2013, la mairie ne délivrera donc plus de sortie de territoire pour les mineurs.

Collecte de vêtements

Le conteneur de collecte de vêtements de La communauté de communes des Versants d'Aime est mis en place en face de la bibliothèque de Macot chef lieu depuis le 17 janvier 2013.

Elaboration du plan de prévention des risques miniers.

Deux réunions d'information publiques sont prévues sur l'élaboration du plan de prévention des risques miniers :

- Lundi 4 mars 2013 à 18h30 salle des fêtes d'Aime sur les mines de charbon d'Aime et de Macot

- Mardi 05 mars 2013 à 18h30 à la salle omnisports de Plagne Centre sur les mines de plomb argentifère de La Plagne.